

Dans ce contexte économique difficile, Pechabou affiche depuis plusieurs années des indicateurs témoignant de sa bonne santé financière : un faible endettement par habitant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une stabilité des recettes, un fonds de roulement confortable associé à une épargne nette positive, un parc de réserve foncière conséquent...

L'ENDETTEMENT

Pour anticiper l'évolution des diminutions de recetttes et des dotations de l'Etat, la commune a contracté en 2014 un emprunt de 1 million d'euros (M€), se constituant ainsi une trésorerie de « secours »pour pouvoir continuer les projets d'investissement.

Cet emprunt a été contracté à un taux exceptionnellement faible (1.65%), et les perspectives annoncées par l'Etat prévoyaient une remontée des taux. Ce faible taux entraîne, par conséquent, un montant des intérêts faibles.

Grâce à une bonne gestion des finances communales, les dépenses ont été maîtrisées. Néanmoins, 1/5 du montant de l'emprunt (200K€) a été débloqué: les conditions du prêt prévoyaient que cette somme minimale devait être débolquée en 2014 pour ne pas perdre le bénéfice de l'emprunt.

Le solde (800K€) n'a pas été débloqué; la commune ne rembourse donc que sur les 200K€. Le solde pourra être débloqué à tout instant, si cela s'avère nécessaire, voire annulé.

Le ratio ainsi que la dette par habitant mettent en avant le très faible endettement de la commune.

Le taux d'endettement est ainsi de 89€/habitant.

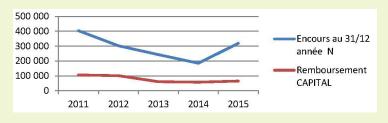
Comparatif endettement/habitant (encours) -communes du Sicoval (derniers chiffres connus, 2014)

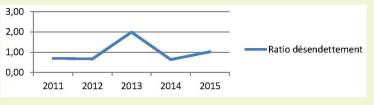
				•			
1800 T	1 700)					
1 600		1 47	9 1 46	3			
1 400	_						
1 200 -							
1000				723			
800 -				725	571		
600 -				_		205	
400 -						305	
200 -							89
0 +		1	-	1	1	,	1
	ville	NSac	wille	-UZAŁ	Religie	Merilla	abou
9	uzeville	Corronsac	Donneville	Pomperturat	ReD	Me.	Pechadou
		•	•	601,			1

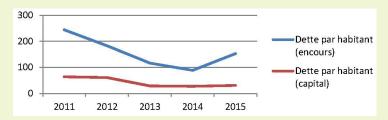
	2011	2012	2013	2014	2015
Encours au 31/12 année N	404 516	302 838	242 596	184 753	319 012
Ratio désendettement au 31/12/N	0,70	0,67	1,99	0,64	1,02
Remboursement CAPITAL	106 036	101 150	60 563	57 636	64 646
Dette par habitant (encours)	205	156	125	89	153
Dette par habitant (capital)	54	52	31	28	31
Nombre d'habitants	1 969	1 947	1 947	2 085	2 085

L'encours : c'est le capital total de la dette qui reste à rembourser. Le montant au 31 décembre 2015 prend en compte l'emprunt de 200 000 € contracté en cours d'année.

Ratio de désendettement en nombre d'années : le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette.







LES IMPÔTS DIRECTS

Les impôts locaux constituent une part déterminante des recettes des communes.

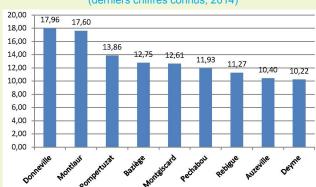
Leurs bases, fixées par l'Etat, augmentent très peu (revalorisation annuelle entre 0.9 et 1%). Les taux décidés par la commune sont restés constants pendant 3 ans, malgré des recettes en diminution.

En 2012, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties * ont été diminuées (-4.49 points), pour compenser la hausse des impôts levés par le Sicoval pour financer les services à la personne dont il prenait la compétence.

En 2015, la taxe d'habitation a augmenté de 2 points pour combler en partie les diminutions de recettes (dotations de l'Etat) et financer les investissements.

* Ces 2 taxes sont liées

Comparatif taux de la taxe d'habitation (derniers chiffres connus, 2014)



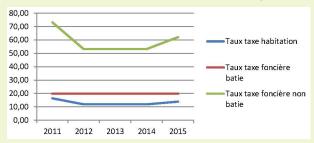
Les taux communaux

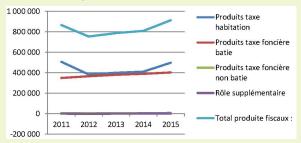
	2011	2012	2013	2014	2015
Taux taxe habitation	16,42	11,93	11,93	11,93	13,93
Evolution (en %)	3,01	-27,34	0,00	0,00	16,76
Taux taxe foncière bâtie	19,89	19,89	19,89	19,89	19,89
Evolution (en %)	3,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux taxe foncière non bâtie	73,14	53,14	53,14	53,14	62,05
Evolution (en %)	3,01	-27,34	0,00	0,00	16,77
Evolution (en %)	5,01	-27,34	0,00	0,00	10,77

	2011	2012	2013	2014	2015
Produits taxe habitation	507 668	383 819	400 950	411 466	498 169
Produits taxe foncière bâtie	349 829	366 513	380 532	390 044	403 853
Produits taxe foncière non bâtie	7 822	5 786	5 964	5 899	8 014
Rôle supplémentaire	368	-1 281	706	2 342	2 803
Total produite fiscaux :	865 687	754 837	788 152	809 751	912 839
Evolution	6,11	-12,80	4,41	2,74	12,73

La taxe d'habitation concerne tous les habitants de la commune, contrairement aux impôts sur le foncier et le foncier non bâti.

Evolution des produits et des taux des impôts locaux

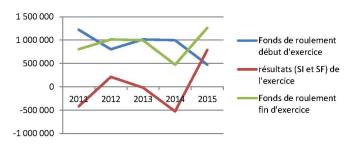




LE FONDS DE ROULEMENT



Le fonds de roulement est la somme d'argent constamment disponible pour couvrir les dépenses courantes au mieux pendant 3 mois. Cela permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

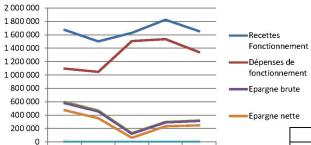


SI:Section Investissement SF: Section Fonctionnement

Le fonds de roulement a baissé en 2011 et 2014, dû à des travaux d'investissement importants (écoles, salle des associations, mairie, voirie), mais a augmenté en 2015 grâce aux versements des subventions, à la participation de l'aménageur (ZAC).

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement début d'exercice	1 220 925	803 809	1 014 684	997 498	473 157
résultats (SI et SF) de l'exercice	-417 116	210 875	-17 186	-524 341	788 457
Fonds de roulement fin d'exercice	803 809	1 014 684	997 498	473 157	1 263 629

L'ÉPARGNE



2014

2015

L'épargne nette de la commune en 2015 s'élève à 247 718 € soit **122 €/ habitant,** malgré la baisse des dotations d'Etat.

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes Fonctionnement	1 674 248	1 501 509	1 628 371	1 825 056	1 652 313
Dépenses de fonctionnement	1 095 367	1 046 354	1 506 679	1 534 933	1 339 949
Epargne de gestion	599 658	469 267	131 672	297 893	319 783
Epargne brute	578 881	455 155	121 692	290 123	312 364
Taux EB en %	34,6%	30,3%	7,5%	15,9%	18,9%
Epargne nette	472 845	354 005	61 129	232 487	247 718
VOIRIE mandatée en SF			393 000	181 564	

En 2013, les économies diminuent en raison de plusieurs facteurs :

2013

- -La commune a beaucoup investi ces dernières années dans les travaux de voirie (574.5k€) prélevés sur les économies réalisées d'année en année.
- vient s'ajouter le remboursement du capital des emprunts contractés auprès des syndicats, imputés, depuis 2012, en section de fonctionnement de 2012 à 2015 (44K€);
- les baisses des dotations de l'Etat (-8% en 2014-13% en 2015).
- -des dépenses supplémentaires (comme le FPIC), 2013 à 2014 versements 22.3K€, la réforme des rythmes scolaires, les obligations sociales définies par la loi pour le personnel.



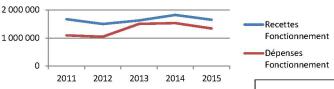
2011

2012

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, qui permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Une épargne nette positive atteste d'une bonne santé financière.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette. (Les intérêts correspondent au montant du taux calculé sur le montant du capital emprunté et payé chaque année pendant la durée de l'emprunt (10, 15, 20 ans ou plus). L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière; elle est utilisée en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement et participera au financement des investissements prévus par la collectivité ; il évite le recours à l'emprunt.

LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le delta entre recettes et dépenses nourrit la section d'investissement, permettant alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes Fonctionnement	1 674 248	1 501 509	1 628 371	1 825 056	1 652 313
Dépenses Fonctionnement	1 095 367	1 046 354	1 506 679	1 534 933	1 339 949

Ce delta diminue en 2013/2014/2015, en raison notamment de :

- -la baisse cumulée des dotations de l'Etat (46K€ sur 2 ans) et une augmentation de la contribution communale au FPIC (lire ci-après)
- -la réforme des rythmes scolaires qui se traduit par des dépenses supplémentaires pour la commune; son coût est d'environ 200€ par élève et par an (soit un total de 54 200€ pour 2015).

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes Fonctionnement	1 674 248	1 501 509	1 628 371	1 825 056	1 652 313
Dépenses Fonctionnement	1 095 367	1 046 354	1 506 679	1 534 933	1 339 949
Recettes Investissement	286 641	250 925	312 073	435 226	1 599 195
Dépenses Investissement	1 305 761	501 149	450 951	1 120 574	996 154

LES DOTATIONS ET CONTRIBUTIONS

Créée en 1979, la dotation globale de fonctionnement est versée par l'Etat aux collectivités pour couvrir une partie de leurs dépenses de fonctionnement. Cette dotation (recettes pour la commune) diminue et est vouée à tendre vers zéro en 2017.

Dotation globale de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	207 288	218 355	227 282	208 805	181 441
Evolution	5,07	5,34	4,09	-8,13	-13,11

FPIC	2011	2012	2013	2014	2015
Montant	0	0	4 628	7 300	10 307
Evolution	-:	9 -	-	57,74	41,19

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré en 2012 par l'Etat; il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « riches » pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. A compter de 2016, le FPIC augmentera de 2% chaque année, alourdissant ainsi les dépenses communales.

LES RÉSERVES FONCIÈRES DE LA COMMUNE

Les réserves foncières sont des terrains achetés par les collectivités leur permettant de maîtriser leur urbanisation tout en se constituant des richesses et une sécurité budgétaire.

La valeur du parc foncier de Pechabou est estimée à 3 226 000€, soit 1 580 € / habitant



La réserve foncière de la commune a été constituée grâce à l'achat de terrains au fil des ans :

- -1999 : achat d'un terrain de 3 260m2 au prix de 27 334 € (prix de vente estimé = 350 000€)
- -2010: achat d'un terrain de 3 053 m² avenue d'Occitanie au prix de 250 000€ (prix de vente estimé : 350 000€)
- -2014 : une convention avec l'aménageur rend la commune propriétaire d'un terrain de 800m2 dans le lotissement des allées du Canal du Midi (valeur 26 000€)
- -2016 : achat d'un bâtiment avenue d'Occitanie d'une valeur 300 000€
- Eco quartier réserve foncière : valeur estimée de 2 200 000€

« Les élus devront être capables de monter, pour leur gestion, des budgets qui devront tenir compte des impératifs liés au fonctionnement et aux investissements des communes et de trouver des solutions qui éviteraient la participation des contribuables.

Ces solutions existent ».

Maires de France

« Le challenge de chaque jour, c'est de continuer dans la voie d'une gestion saine, car s'il faut des années pour sortir d'un endettement trop important, il ne faut que quelques mois pour y replonger»